

*Les subsides*

Les auteurs de l'accord semblent supposer que le Canada ne sera pas en mesure d'accroître de façon efficace et concurrentielle la production dans ces secteurs et ont donc prévu un relèvement annuel des quotas d'importation dans ces secteurs.

L'accord prévoit au départ une augmentation du quota d'importation de volaille, qui passera de 6,3 à 7,5 p. 100 de la consommation canadienne pour l'année qui vient et une augmentation du quota d'importation de dinde, qui passera de 2 p. 100 qu'il était l'an dernier à 3,5 p. 100 de la consommation intérieure l'an prochain. Le quota d'importation des oeufs sans la coquille a pratiquement triplé, passant de 0,675 à 1,647 p. 100. De façon analogue, le quota des oeufs conditionnés a presque quadruplé, et celui des oeufs en poudre a légèrement augmenté.

De plus, il semble y avoir une entente tacite en vertu de laquelle on accorderait des quotas additionnels aux importateurs s'ils en faisaient la demande, et que ces niveaux d'importation accrus seraient inscrits dans l'accord pour les années futures. Il est donc évident pour les producteurs canadiens de volaille et d'oeufs que leur marché sera plutôt stationnaire. Le marché de la volaille connaît une croissance beaucoup plus forte que la moyenne, mais ce seront surtout les transformateurs des États-Unis qui en profiteront.

**M. Belsher:** Vous lisez entre les lignes.

• (1130)

**M. Althouse:** Je lis peut-être entre les lignes, mais cela semble passablement clair. J'ai vérifié auprès d'employés d'Agriculture Canada, qui n'ont pas pu le contester. D'après eux, une renégociation est possible, mais pour le moment, il semble que ce soit ainsi.

L'importation de fruits et de légumes et les possibilités de croissance sont encore plus bloquées pour les producteurs canadiens que ce n'est le cas sous la direction des offices de commercialisation chargés de la gestion de l'offre. Nous gardons la capacité de maintenir des droits d'importation saisonniers pendant 10 ou 20 ans. Il existe toutefois deux restrictions très fermes sur l'application de ces droits tarifaires. Nous ne pouvons les appliquer que si les prix sont tombés en deçà de 90 p. 100 d'un chiffre obtenu au moyen d'une formule de calcul de moyenne sur cinq ans. Par ailleurs, il est interdit d'accroître la superficie pour un fruit ou un légume donné, ce qui entrave le plus à mon sens la croissance de l'industrie fruitière et maraîchère au Canada.

En réalité, le gouvernement a bloqué la superficie actuelle pour la production de fruits et de légumes. Il n'a pas tenu compte de la possibilité d'accroissement de la demande en raison de la croissance démographique. Nous sommes bloqués à environ 25 millions de personnes, pour les 20 prochaines années. Ce que nous avons en fait signalé à ces producteurs, c'est qu'ils ne pourront pas produire davantage et que ce sont les produits américains qui répondront à un prix inférieur à la croissance de la demande.

Il n'y aura aucune perspective de croissance dans le secteur fruitier et maraîcher. Il n'y aura pas de perspective de croissance dans la production d'oeufs, de produits de volaille et de produits laitiers. Le mécanisme prévu dans le cas des produits laitiers n'est rien d'autre qu'une tentative pour se soustraire aux tarifs. C'est dire que les produits de transformation

comme le yogourt, la crème glacée et certains fromages entreront au Canada, mettant ainsi en danger l'avenir de la production laitière canadienne.

On a donc institué un régime qui maintiendra le Canada dans son rôle d'exportateur de matières premières. Nous continuerons d'approvisionner les Américains en viande rouge et en produits presque bruts. Je rappelle à la Chambre que le libre-échange existait pratiquement entre le Canada et les États-Unis en ce qui concerne la viande rouge depuis presque 50 ans. Rien ne sera changé sur ce chapitre. A mon avis, la Chambre devrait comprendre que certaines compagnies ont pris toutes sortes de moyens pour accéder au marché américain et pour conserver ce débouché.

L'une des principales usines de la Saskatchewan exporte du porc sur le marché de la Californie actuellement. A première vue, on trouve toujours cela très normal. On sait que la distance entre la Saskatchewan et la Californie est plus courte, ou du moins égale, à celle qui sépare cette province de l'Iowa. Et il n'y a aucune usine de production de porc importante entre ces deux points géographiques. Pourtant, les producteurs de porc canadiens se heurtent à toutes sortes de difficultés à la frontière: inspections et barrières non tarifaires qui empêchent le libre commerce du porc.

Pour contourner ces difficultés, on a décidé d'abattre les porcs en Saskatchewan, de les suspendre en quartiers, et de les transporter ainsi en Californie aux usines de transformation à proximité des points de consommation. Si un problème surgit à la frontière, les travailleurs des usines américaines se plaignent à leurs représentants au Congrès qu'ils ne peuvent plus obtenir de matières brutes du Canada, et qu'ils risquent de perdre leur emploi. Les grossistes qui ont acheminé cette viande utilisent le même procédé: des emplois sont menacés aux États-Unis et les Américains s'en plaignent. Cependant, nous ne nous retrouvons qu'avec la perspective d'expédier encore davantage vers les États-Unis des produits à peu près bruts et à peine transformés, créant ainsi chez nous très peu d'emplois.

En avalisant ce projet d'entente, nous avons troqué l'accès aux marchés américains contre la capacité d'expédier encore plus de produits bruts vers les États-Unis. En d'autres termes, nous allons importer encore davantage de produits finis des États-Unis, qu'il s'agisse d'aliments sous forme de poulet habillé, de repas congelés, de yogourt ou de crème glacée. En somme, nous avons effectué un simple échange. Pour ce qui est de l'agriculture, nous avons décidé d'exporter des emplois.

Au lieu de devenir parfaitement capables de pourvoir à nos propres besoins et de susciter chez nous l'embauche et l'activité économique nécessaires que cela suppose, nous avons accepté d'expédier vers le Sud nos produits bruts et de les rapporter à l'occasion au Canada sous forme de produits finis, les frais supplémentaires imputables à cette transformation allant encore enrichir l'économie américaine.

Au cours de cette brève présentation, nous n'avons pas examiné à fond tous les aspects de l'accord qui touchent à l'agriculture, pas plus que les questions posées et les réponses fournies à la Chambre ne nous permettent de pleinement comprendre cette entente. Il est relativement évident, je pense, que nous avons bradé une partie de notre souveraineté en donnant aux Américains toute liberté d'investir à leur guise en se